



The Chemical Company

Enervin® + Stroby® DF

Vos atouts gagnants.

Enervin® Stroby® DF

■ Performant : la protection complète

Efficacité	++++	++++
Persistante	12-14 jours	12-14 jours
A l'abri du lessivage	OUI	OUI

■ Pratique : Enervin® + Stroby® DF un mélange facile

Nombre d'applications	2	2
Formulation	WG	WG

■ Données réglementaires



La protection complète

Classement	N	N-Xn
R50/53	R50/53	R50/53-R40
DRE	6 heures	6 heures
ZNT	5 mètres	5 mètres
DAR	35 jours	35 jours

Enervin®

Autorisation de vente : n°2100221.

Composition : 120 g/Kg d'amectotradine + 440 g/Kg de métirame.

Formulation : Granulés dispersables (WG).

Usages autorisés :

Mildiou de la Vigne : 2,5 Kg/ha.

Classement :

N : Dangereux pour les organismes aquatiques.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distance aux points d'eau : respecter une ZNT de 5 mètres.

Nombre maximum de traitement : 3 par saison dont 2 consécutifs au maximum. (préconisation BASF : 2).

Délai avant récolte : 35 jours.

Délai de rentrée dans les parcelles : 6 heures après traitement.

Autres conditions d'emploi :

Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Ne pas stocker la préparation à une température > 40°C.

Alterner l'utilisation de la préparation avec celle d'autres fongicides ayant un mode d'action différent et appartenant à d'autres groupes de résistance afin d'éviter le risque de résistance croisée.



Stroby® DF

Autorisation de vente : n°9700214.

Composition : 50 % de kresoxym-méthyl.

Formulation : Granulés dispersables (WG).

Usage autorisé et dose autorisés :

Oïdium, Black Rot et Rougeot parasitaire de la Vigne : 0,2 Kg/ha.

Excoriose de la Vigne : 0,02 Kg/HL.

Classement :

N : Dangereux pour les organismes aquatiques.

Xn : Nocif.

R40 : Effet cancérogène suspecté ; preuves insuffisantes.

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distance aux points d'eau : respecter une ZNT de 5 mètres (cf. arrêté du 12/09/2006).

Nombre maximum de traitement sur Vigne : 3 par an (préconisation BASF : 2 non consécutifs).

Délai avant récolte en Vigne: 35 jours.

Délai de rentrée dans les parcelles : 6 heures après traitement (cf. arrêté du

Protection utilisateur lors de la manipulation et l'application du produit : Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



The Chemical Company

Enervin® + Stroby® DF

Vos atouts gagnants.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



1 ►

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2 ►

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.



3 ►

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4 ►

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5 ►

Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6 ►

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.



PENDANT L'APPLICATION



7 ►

Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.



APRÈS L'APPLICATION



8 ►

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9 ►

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



10 ►

Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm®

* Marque déposée Sté PANTEK France



Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 <small>Prix Appel Local</small> ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N° Vert 0 800 887 887 <small>Appel gratuit depuis un poste fixe</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 <small>Prix Appel Local</small> ou www.adivalor.fr

© Marque déposée BASF - Octobre 2011 - 396VIGFGE1011EST - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Dangereux. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Avant toute utilisation du produit, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales.